



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2011
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Quarante-troisième session

28 février-2 mars 2012

Point 3 e) de l'ordre du jour provisoire**

Questions soumises à la Commission pour examen

et décision : comptabilité économique et environnementale

Rapport du Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale

Note du Secrétaire général

Conformément à la demande de la Commission de statistique faite à sa quarante-deuxième session (voir E/2011/24, chap. I.B), le Secrétaire général à l'honneur de transmettre le rapport du Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale. Le rapport fait le point des travaux du Comité, notamment s'agissant du projet de révision du Système de comptabilité environnementale et économique. Il décrit le processus d'élaboration du cadre central du Système. Il fait également le point des travaux concernant les comptes écosystémiques expérimentaux du Système et ses extensions et applications. Il rend compte des progrès des travaux de rédaction du Système pour l'énergie et décrit les activités du Comité pour promouvoir et mettre en œuvre le Système. Les questions à examiner figurent au paragraphe 68.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (20 janvier 2012).

** E/CN.3/2012/1.



Rapport du Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Révision du Système de comptabilité environnementale et économique	3
A. Historique	3
B. Cadre central du Système	5
C. Comptes écosystémiques expérimentaux du Système	7
D. Extensions et applications du Système	8
E. Situation financière du projet	9
III. Progrès de l'élaboration du sous-système pour l'énergie	9
IV. Promotion du Système de comptabilité environnementale et économique	10
V. Application du Système de comptabilité environnementale et économique	12
VI. Coordination	13
A. Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale	13
B. Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie	14
C. Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques environnementales	14
D. Travaux de l'OCDE liés au programme de travail du Comité d'experts	15
E. Travaux d'Eurostat liés au programme de travail du Comité d'experts	16
F. Commission économique pour l'Europe	17
VII. Points pour examen	18

I. Introduction

1. À sa quarante-deuxième session, la Commission de statistique :

a) S'est félicitée des progrès des travaux du Comité d'experts sur la comptabilité économique et environnementale, et noté avec satisfaction que la révision du Système de comptabilité environnementale et économique était en bonne voie, malgré les stricts délais;

b) Loué le processus transparent d'élaboration de recommandations convenues sur les questions de la liste du volume 1 du Système, notamment la consultation mondiale qui a suscité la coopération avec divers acteurs des systèmes statistiques nationaux;

c) Rappelé qu'il était urgent de terminer le volume 1 du Système afin de le soumettre à la Commission de statistique à sa quarante-troisième session, et prié le Comité de tenir des consultations sur les projets de chapitres, notamment et dès que possible sur les questions de cohérence qui risquent de se poser lors de la rédaction du volume 1;

d) A pris note des recommandations sur les questions de la liste du volume 1, en observant que, pour l'une d'elles, la consultation mondiale se poursuit et que, pour d'autres, les détails restent à préciser par une consultation mondiale continue avec les pays par le biais des projets de chapitres du volume 1 du Système;

e) A prié les États Membres de promouvoir activement le Système en tant que cadre statistique servant à évaluer les liens entre l'environnement et l'économie dans les forums internationaux, et notamment la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement (Rio +20);

f) A chargé le Comité de mettre au point, en consultation avec les États Membres et les commissions économiques régionales, un plan de mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique et de fixer des priorités appropriées à l'intention des États Membres.

2. Le présent rapport est conçu comme suit : la section II fait le point des travaux du Comité, notamment sur le projet de révision du Système. La section III met au courant des travaux d'élaboration du sous-système pour l'énergie. La section IV rend compte des activités du Comité pour promouvoir le Système. La Section VI examine la stratégie de sa mise en œuvre et la section VII énonce les questions soumises à la Commission pour examen.

II. Révision du Système de comptabilité environnementale et économique

A. Historique

3. À sa trente-huitième session, la Commission a souligné l'importance des travaux du Comité pour faire du *Manuel de la comptabilité nationale : comptabilité*

environnementale et économique intégrée, 2003, une norme statistique internationale basée sur une liste de questions convenues¹.

4. À sa quarantième session, la Commission a exprimé tout son appui au projet de révision du Système². Reconnaisant l'urgence de rendre le cadre central du Système accessible aux pays, le Comité, autorisé par la Commission, a décidé de publier le Système en trois volumes : le volume 1, comprenant la norme statistique internationale; le volume 2, relatif aux sujets sur lesquels le consensus ne s'est pas fait mais qui sont d'une grande importance stratégique; et le volume 3, relatif aux applications des comptes présentés dans les volumes 1 et 2³. À la demande de la Commission, le Comité a donné la priorité à l'achèvement du volume 1, le cadre central du Système. Les volumes 2 et 3 devraient être terminés peu après le volume 1 en 2013. Par la suite, le Comité a décidé que le volume 2 porterait sur les comptes écosystémiques expérimentaux du Système et le volume 3 sur ses extensions et applications.

5. Autorisé par la Commission, le Comité a créé un Bureau chargé d'activités et de tâches relatives à la planification, à la programmation et au contrôle stratégiques, aux rapports et à la mobilisation des ressources pour le projet de révision du Système. En mai 2010, ce Bureau a nommé M. Carl Obst rédacteur du Système révisé, assisté d'un comité de rédaction composé d'experts en comptabilité environnementale et économique et en comptabilité nationale venus d'Australie, du Canada, de Norvège, des Pays-Bas, de l'Office statistique des communautés européennes (Eurostat), du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) et de la Division de statistique⁴. Le Comité de rédaction a coopéré étroitement avec le rédacteur pour revoir les projets de chapitre avant leur présentation à la consultation mondiale; assurer la cohésion du Système révisé, notamment pour les questions de la liste; veiller à la prise en compte des observations émanant de la consultation mondiale; viser au consensus sur les questions épineuses; et conseiller le Bureau sur les problèmes insolubles.

6. La Commission a souligné qu'il fallait faire participer au maximum les statisticiens du monde à la révision du Système. Le site Web du projet (<http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/seearev>), entretenu par la Division de statistique, facilite la transparence et la large participation tant des acteurs nationaux et internationaux de la statistique que de ceux de l'environnement et de l'économie. Une information complète et actuelle sur la révision du Système est disponible au site Web, y compris la liste convenue de questions et de questions et documents finaux connexes, les recommandations sur les questions présentées à la Commission et les observations des pays et organisations sur ces questions, ainsi que les projets de chapitres avec observations.

¹ ST/ESA/STAT/SER.F/61/REV.1

² Commission de statistique, décision 40/104.

³ E/CN.3/2009/7, par. 35.

⁴ Les membres du Comité de rédaction sont Michael Vardon (Bureau australien de statistique), Joe St Lawrence (Statistique Canada), Mark de Haan (Président du Club de Londres et de Statistique Pays-Bas), Julie Haas (Statistique Norvège), Brian Newson (Eurostat), Paul Schreyer (OCDE), Kim Zieschang et Manik Shresta (FMI) et Alessandra Alfieri (Division de statistique de l'ONU).

7. On examinera ci-après la rédaction et l'examen des trois parties, ou volumes, du Système révisé, ainsi que la situation financière du projet.

B. Cadre central du Système

8. L'élaboration du cadre central du Système (visé dans les documents des sessions antérieures de la Commission sous le nom de volume 1 du Système) a comporté les phases suivantes : a) élaboration d'une liste convenue de questions traitées dans les documents émanant du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale et du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie; b) préparation de documents finaux exposant les délibérations des experts; c) demande d'observations aux pays et organismes internationaux sur les documents finaux et établissement d'une série de recommandations tenant compte des observations des pays; d) acceptation des recommandations par la Commission à sa quarante-deuxième session; e) rédaction des chapitres (2 à 5) par le rédacteur avec le concours du comité de rédaction; f) examen des chapitres rédigés par les pays et les organismes internationaux, grâce à une consultation mondiale, à mesure de leur parution en 2011; g) préparation par le rédacteur, avec le concours du Comité de rédaction, d'une série consolidée de projets de chapitres pour le cadre central (chap. 1 à 6)⁵ compte tenu des observations des pays et des organismes internationaux; h) examen de l'ensemble des chapitres rédigés par les pays et les organismes internationaux dans un cycle final de consultation mondiale visant la cohérence et la conformité conceptuelles et internes avec les autres normes statistiques internationales; et i) mise à jour des projets de chapitres d'après les observations reçues grâce au cycle final de consultation mondiale.

9. Plusieurs traits du processus transparent et consultatif d'examen et de commentaire des projets de chapitres se dégagent. Les pays et les organismes internationaux ont été encouragés à se concerter avec les ministères ou organes gouvernementaux chargés de produire ou d'utiliser l'information examinée dans les divers chapitres pour veiller à ce que les sujets examinés soient utiles et intégralement couverts. Plusieurs pays et organismes internationaux ont profité de la consultation mondiale pour faire prendre conscience du Système au delà des milieux de la statistique et susciter la coopération entre institutions gouvernementales et non gouvernementales. Le processus de consultation mondiale a été jugé important pour faire participer les non-statisticiens à la mise au point du Système et à l'acceptation de celui-ci pour mise en œuvre dans les pays.

10. En moyenne, une quarantaine d'observations par chapitre ont été reçues. Un total de plus de 70 bureaux de statistique, ministères de l'environnement ou autres organismes gouvernementaux ou internationaux ont répondu lors du processus. Les réponses ont été reçues de pays de tous les continents et aux structures économiques et circonstances écologiques diverses. Le site Web présente toutes les observations allant d'utiles conseils stylistiques à des apports techniques précis. Les observations sur chaque chapitre (2 à 5) et sur la série de chapitres du cadre central (1 à 6) ont été analysées par le comité de rédaction et groupées en plusieurs catégories allant du style et de la grammaire aux questions techniques exigeant l'attention du comité de

⁵ Le chapitre 1 est l'introduction et le chapitre 6 décrit comment les comptes sont intégrés et présentés.

rédaction. Celui-ci a longuement débattu des questions et le rédacteur à ensuite révisé les chapitres d'après les décisions prises avec le Comité de rédaction.

11. Les chapitres 2 à 6 présentent les concepts, définitions, classifications, tableaux et comptes fondamentaux du cadre central du Système. En octobre 2011, le chapitre 1 a été soumis à la consultation mondiale, avec les chapitres 2 à 6. Mais comme il offre une introduction à tout le Système, avec son cadre central, ses comptes écosystémiques expérimentaux et ses extensions et applications, son parachèvement s'est avéré difficile à ce stade pour les raisons suivantes. D'abord, il serait difficile d'expliquer les relations entre les parties ou volumes du Système puisque ses comptes écosystémiques expérimentaux et ses extensions et applications n'ont pas encore été rédigés. Ensuite, il faudrait clarifier et préciser le texte relatif aux comptes écosystémiques et aux applications du Système dans un chapitre 1 complet une fois que les deux autres parties auront été parachevées.

12. Le Comité présente les chapitres 2 à 6 – les fondements du cadre central du Système – pour adoption par la Commission en tant que norme statistique internationale. Une note liminaire de 3 ou 4 pages sur le contenu des chapitres constituera le nouveau chapitre du cadre central et les chapitres 1 à 6 seront fournis comme document d'information à la Commission.

13. Le Système constitue un cadre de mesure pour l'environnement et ses relations avec l'humanité. Les règles comptables sont appliquées à l'information environnementale, assurant ainsi la cohésion avec les autres normes et recommandations statistiques macroéconomiques et environnementales internationales comme le Système de comptabilité nationale et les recommandations internationales pour les statistiques de l'eau et celles de l'énergie. Le cadre central du Système est axé sur la présentation de la structure comptable (chap. 2); les comptes de flux de matières (chap. 3); les comptes fonctionnels comme les comptes de dépenses de protection écologique (chap. 4); les comptes de ressources naturelles (chap. 5); et l'intégration des comptes matériels et monétaires (chap. 6). Les comptes écosystémiques expérimentaux du Système donnent le cadre de mesure de la capacité écosystémique pour la fourniture de services à l'humanité, ainsi que du flux de services fournis par les écosystèmes.

14. L'analyse des observations du cycle final de consultations mondiales sur les chapitres 2 à 6 indiquant la manière dont les principales questions ont été abordées sera présentée dans un document de base. Peu après son adoption, une version préliminaire du document dite à couverture blanche sera offerte sur le site Web du projet afin que les producteurs et les utilisateurs de comptes environnementaux-économiques aient un accès immédiat au Système révisé. Des projets de documents auxiliaires – glossaire, liste de références, abréviations et sigles, information sur les classifications et les listes choisies, description des changements apportés au Système de 2003 et description du rapport entre le Système révisé et le *Système de comptabilité nationale de 2008* – seront aussi affichés au site Web du projet. Faute de temps, aucune donnée destinée aux tableaux n'a été incluse dans la version présentée à la Commission. La version à couverture blanche comprendra un projet de chiffres illustratifs pour les tableaux pertinents; elle sera suivie d'une version imprimée. Les dispositions voulues seront prises pour assurer la prompte traduction du document et les exigences éditoriales ont été satisfaites.

C. Comptes écosystémiques expérimentaux du Système

15. À sa 6^e séance, le Comité a examiné une feuille de route et des notions générales pour les comptes écosystémiques expérimentaux du Système. Il a constaté la forte demande de comptes écosystémiques et déclaré son appui aux travaux en la matière. Il a souligné qu'il fallait unir divers groupes en raison de la nature multidisciplinaire des comptes écosystémiques et des données d'appui, et éclaircir le rôle des statisticiens officiels, des scientifiques et des experts et économistes géo spatiaux qui élaborent des comptes écosystémiques. Il a demandé à la Division de statistique, à l'Agence européenne pour l'environnement et à la Banque mondiale de continuer à diriger ces travaux afin d'élaborer une proposition concrète pour examen à la prochaine réunion du Comité en juin 2012.

16. Trois grandes réunions sur les comptes écosystémiques ont eu lieu en 2011. La première, accueillie par la Banque mondiale à Washington, a lancé le Partenariat mondial pour le calcul des richesses et l'évaluation des services écosystémiques, qui a accepté le Système comme dispositif de mesure de ses activités, y voyant dans le cadre un moyen utile de promouvoir sa mise en œuvre dans les pays.

17. La deuxième réunion a été accueillie par l'Agence européenne pour l'environnement en mai 2011 à Copenhague. Il s'en est dégagé le consensus vers le cadre conceptuel pour les comptes écosystémiques et la stratégie de leur élaboration dans le cadre de la révision du Système. La troisième réunion a été accueillie en décembre à Londres par l'Office national de statistique et le Département de l'environnement, de l'alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord. Les participants ont examiné les questions sur la liste préparée à la suite des débats de deux réunions antérieures et de celle du Comité en juin. Elle a convenu de la marche à suivre pour élaborer les comptes écosystémiques expérimentaux du Système ainsi que de la feuille de route et du calendrier pour la mise au point d'un projet de comptes écosystémiques expérimentaux pour examen à la 7^e réunion du Comité en juin 2012.

18. La liste des questions composée en septembre 2011 et présentée à la 17^e réunion du Groupe de Londres, tenue le même mois à Stockholm, a été examinée de près à la 3^e réunion sur les comptes écosystémiques, tenue en décembre 2011 à Londres. Ces questions sont les suivantes :

- a) Question 1. Applications stratégiques des comptes écosystémiques;
- b) Question 2. Structure des comptes;
- c) Question 3. Cartographie et classifications de la couverture terrestre et unités de compte;
- d) Question 4. Comptes du carbone, des nutriments et des sols;
- e) Question 5. Comptes des paysages et potentiel écologique des paysages;
- f) Question 6. Comptes et indices de la biodiversité;
- g) Question 7. Capacité de l'écosystème/Potentiel écologique total;
- h) Question 8. Classification des services écosystémiques;
- I) Question 9. Hiérarchisation des services écosystémiques;
- J) Question 10. Principes d'évaluation monétaire.

19. À ce stade, on prévoit que les comptes écosystémiques expérimentaux du Système seront produits en un bref document de 50 à 100 pages, exposant le cadre conceptuel des comptes écosystémiques. Ce ne serait pas une norme internationale car on n'y trouverait pas de concepts, de définitions ni de classifications convenus sur le plan international, mais on y trouverait une description logique, cohérente et actualisée d'une approche à systèmes pour les comptes écosystémiques dans un cadre large qui pourrait être lié au cadre central du Système. Cela permettrait aux pays de faire progresser la mise en œuvre des comptes écosystémiques à l'aide de termes communs et de concepts solidaires pour faciliter la comparaison des statistiques et des expériences. Seules les questions qui ont fait l'objet d'un large consensus seront incluses dans les comptes écosystémiques expérimentaux du Système.

20. Dans l'idée d'encourager le maximum de participation de la part des statisticiens du monde et d'autres experts, et de promouvoir un processus transparent, une direction de projet semblable à celle du cadre central du Système sera créée pour ses comptes écosystémiques expérimentaux. Le site Web du projet réserve une page à la liste des questions, des questions connexes et des documents finaux, ainsi que des projets de chapitres : ils y sont inclus à mesure de leur parution.

21. Dans la feuille de route pour l'élaboration des comptes écosystémiques expérimentaux, il est prévu que l'élaboration des documents finaux sera basée sur l'examen des questions qui a eu lieu en 2011 à Londres lors de la rencontre susmentionnée relative aux comptes écosystémiques, et sur le texte préparé par le rédacteur pour regrouper les apports des divers experts. Le but visé est d'avoir un projet de texte que reverraient un groupe d'experts avant les débats de la prochaine réunion du Comité en juin 2012. Suivant leur issue, un nouveau texte sera distribué pour consultation mondiale à l'automne 2012 afin de pouvoir parachever le projet de texte pour présentation à la Commission à sa quarante-quatrième session. Celle-ci ne serait pas priée de faire des comptes écosystémiques expérimentaux une norme internationale mais il est suggéré de les approuver en tant que représentation actualisée de la représentation statistique des écosystèmes, pour donner une base solide aux travaux internationaux en cours dans ce domaine.

D. Extensions et applications du Système

22. À sa 6^e séance, le Comité a examiné la proposition d'un de ses sous-groupes visant à préparer les extensions et applications en tant que parties intégrantes du Système. Elles non plus ne seraient pas une norme mais offriraient diverses approches qu'on pourrait adopter selon les impératifs de chaque pays découlant de ses besoins stratégiques. Mais il faut bien noter qu'elles n'offriraient pas de solutions stratégiques mais simplement des moyens d'utiliser le Système pour l'analyse stratégique. Pour cette partie ou ce volume du Système, les lecteurs visés seraient surtout des analystes, des chercheurs et des producteurs et compilateurs de données. Pour les grands décideurs, on aurait recours à d'autres moyens d'information : notes de synthèse et brochures. Les sujets sur lesquels les extensions et applications du Système pourraient porter seraient les indicateurs d'efficacité et de productivité des ressources, l'analyse des richesses et de leur usure nettes, la consommation et la production viables, l'analyse entrée-sortie et le modèle d'équilibre général, l'analyse entrée-sortie d'après la consommation et les

techniques dites de l’empreinte, et l’analyse de la décomposition. L’OCDE a accepté de coordonner l’élaboration des extensions et applications du Système. On formule actuellement une proposition sur la liste des sujets à couvrir et une feuille de route pour son développement. Ce travail sera examiné à la réunion du Comité en juin 2012. Suivant son évaluation, les extensions et applications du Système pourront être présentées à la Commission pour approbation éventuelle.

E. Situation financière du projet

23. La Division de statistique a créé un fonds d’affectation pour la révision du Système. Outre Eurostat et la Division, les organismes suivants ont généreusement contribué : Bureau australien de statistique; Office central indien de statistique; Statistique Pays-Bas; Statistique Nouvelle-Zélande; Statistique Norvège; Statistique Afrique du Sud; Office fédéral suisse de la statistique; et Département de l’environnement, de l’alimentation et des affaires rurales du Royaume-Uni.

24. Il faudrait un surcroît de fonds pour élaborer les comptes écosystémiques expérimentaux du Système et ses extensions et applications. Cela permettrait de financer le traitement et les frais de voyage du rédacteur et des consultants éventuellement recrutés pour élaborer les documents et les apports à ces parties du Système.

III. Progrès de l’élaboration du sous-système pour l’énergie

25. Ce sous-système est conforme au Système, dont il fait partie, et indique précisément comment appliquer à l’énergie les concepts, règles et classifications de la comptabilité. Il est de plus étroitement aligné sur les Recommandations internationales sur les statistiques énergétiques, qui portent sur les points essentiels de la définition des produits, concepts et classifications énergétiques.

26. L’élaboration du sous-système, parallèle à celle du cadre central du Système, s’est faite en consultation étroite avec ce cadre et a fourni des apports utiles à l’élaboration du Système. Du 5 au 7 octobre 2011, un groupe d’experts sur les comptes de l’énergie s’est réuni à New York pour examiner les projets de chapitre du sous-système. Il les a jugés comme un très bon point de départ pour élaborer une norme statistique internationale. Il s’est de plus entendu sur le style à adopter pour le sous-système et ses lecteurs; chose importante, l’accord s’est fait sur les principaux tableaux à y inclure et sur la forme à leur donner. Plusieurs questions ont retenu l’attention : traitement et présentation des stocks et des flux concernant l’énergie renouvelable et retouches à diverses sections du texte pour les harmoniser avec le cadre central du Système. On travaille encore sur le reste des questions recensées et au parachèvement des chapitres.

27. Le Groupe d’experts ayant recommandé le maintien de la conformité avec le cadre central du Système, le parachèvement du projet du sous-système de l’énergie ne pourra pas être fait tant que le Système ne sera pas lui-même achevé. Une consultation mondiale sur le sous-système de l’énergie aura lieu au début de 2012.

28. Le Comité a reconnu qu'il y avait une forte demande stratégique et statistique pour adopter le sous-système de l'énergie et a suggéré qu'il le soit par le Bureau de la Commission de statistique dans le courant de 2012.

29. Le sous-système de l'énergie étant en tout conforme au Système et aux Recommandations internationales sur les statistiques énergétiques, les questions qui devraient sortir de la consultation mondiale seront moins épineuses que celles relatives au cadre central du Système. D'ailleurs, de nombreuses consultations ont déjà eu lieu sur les projets de chapitres du sous-système de l'énergie, notamment avec le groupe d'experts sur les comptes énergétiques et le groupe de réflexion de l'Eurostat sur les comptes énergétiques. Des mécanismes sont en place pour poursuivre ce dialogue.

30. La Commission avait demandé qu'un programme d'exécution commun soit mis au point par les recommandations internationales pour les statistiques de l'énergie et le sous-système de l'énergie; elle a ensuite avalisé les travaux relatifs à la rédaction du manuel de l'utilisateur des statistiques énergétiques qui doit paraître en 2013. Le Groupe d'Oslo sur les statistiques énergétiques met au point le manuel, avec des apports du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale pour la partie relative à l'établissement des comptes énergétiques. La mise en œuvre des recommandations contenues tant dans les recommandations internationales pour les statistiques de l'énergie que dans le sous-système de l'énergie sera abordée dans le document. Les trois documents sont nécessaires pour que les pays puissent établir des systèmes d'information énergétique polyvalents.

IV. Promotion du Système de comptabilité environnementale et économique

31. De plus en plus, le Système est reconnu comme le cadre de suivi influençant divers cadres stratégiques. Le Comité a notamment reconnu avec satisfaction que le Système avait été reconnu par l'OCDE comme le cadre voulu pour dégager des indicateurs de croissance « verte ». Plus récemment, un rapport interinstitutions publié par le Groupe de gestion de l'environnement⁶, esquissant les politiques relatives à la poursuite d'une transformation économique verte suscitant de nouvelles sources de croissance économique durables et équitables, a reconnu que le Système était un important point de départ pour mesurer ou contrôler les progrès accomplis, ce qui est un élément essentiel, de la transition de l'économie verte vers le développement⁷. Le rapport a également invité les entités des Nations Unies à améliorer leur aptitude à contribuer au développement plus poussé du Système, y compris l'appui programmatique aux institutions des économies en développement afin d'améliorer leur capacité de collecter, d'organiser, d'interpréter et de communiquer les données pertinentes.

⁶ Le Groupe de gestion de l'environnement est un organe de coordination des Nations Unies composé d'institutions spécialisées, de programmes et d'organes des Nations Unies, y compris les secrétariats des accords environnementaux multilatéraux. Il favorise la coopération interinstitutions à l'appui de la mise en œuvre du programme international d'écologie et d'établissements humains.

⁷ Voir le rapport intitulé *Working towards a Balanced and Inclusive Green Economy: A United Nations System – wide Perspective*, qui est disponible en ligne.

32. Le Comité a également salué les plans du secrétariat de la Convention sur la diversité biologique visant à coopérer avec les milieux de statisticiens pour mettre au point une série d'indicateurs qui pourraient être tirés du Système en réponse à la cible 2 du plan stratégique pour la biodiversité (2011-2020, y compris les cibles de biodiversité d'Aichi et à contacter les groupes d'experts œuvrant sous ses auspices pour contribuer à la mise au point des comptes écosystémiques expérimentaux du Système. Le Comité a aussi noté avec satisfaction que le Système devenait un important outil pour les chercheurs effectuant des analyses entrées-sorties était de plus en plus utilisé comme cadre d'organisation des analyses d'empreintes.

33. Le Comité reconnaît, que bien que le Système prenne de l'ampleur comme cadre de mesure sous-jacent pour l'environnement et son interaction pour l'économie, il reste primordial de continuer à s'appliquer à sensibiliser au Système et à le promouvoir. En particulier, vu les fortes demandes stratégiques d'indicateurs et la prolifération des initiatives en la matière qui en résulte, le Comité a reconnu qu'il avait un rôle à jouer pour s'intéresser à ces activités et pour indiquer qu'il importe que les pays mettent au point des systèmes d'information intégrés polyvalents, dont la dérivation d'indicateurs. Dans le cas notamment des pays à système statistique moins développé, il importe que des statistiques de base soient mises au point à l'aide de concepts, de définitions et de classifications compatibles avec le Système afin de leur permettre d'être intégrées, le moment voulu, dans le cadre de comptabilité et liées à d'autres statistiques officielles. Les avantages d'une telle démarche sont mus par les besoins stratégiques de faciliter l'interprétation et l'analyse des indicateurs car les relations entre les diverses statistiques de base sont ainsi rendues explicites et analysées. La cohésion et l'harmonie des séries temporelles sous-jacentes pour les statistiques environnementales sont servies par l'introduction d'identités d'équilibres comptables inhérents au Système. De plus, d'autres aspects concernant l'assurance de qualité sont abordés, comme la réduction du fardeau de réponse et la rentabilité. L'approche systémique est aussi efficace, lorsque les données manquent car il est ainsi plus facile de recenser celles-ci et de les supputer à l'aide de la structure comptable.

34. Reconnaissant l'importance de la poursuite de la promotion du Système, le Comité a discuté de ses modalités en tant que réalisation importante et outil pertinent à la surveillance de l'état de l'environnement et des progrès accomplis vers un développement durable et une économie verte aux grandes rencontres internationales, notamment celles qui mènent à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20). Le Comité a encouragé ses membres à communiquer, en termes clairs et pratiques, avec tous les utilisateurs au-delà des milieux comptables afin d'encourager la mise en œuvre du Système dans les pays. À cette fin, il a prié le secrétariat et le Bureau de préparer des documents promotionnels qui pourraient servir aux pays à informer leurs délégations.

35. Dans le cadre des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, son comité préparatoire a invité les États Membres, les organisations compétentes des Nations Unies et les parties prenantes pertinentes à fournir des apports et des contributions au secrétariat pour elle; les apports et contributions seraient groupés dans un texte qui serait présenté aux États Membres à une réunion les 15 et 16 décembre 2011. Ce document⁸ pourrait servir de base à la préparation d'un « brouillon » du document final. Plusieurs pays et organisations

⁸ Voir <http://www.unccd2012.org/rio20/index.php?menu=115>.

internationales ont préconisé l'adoption du Système par les États Membres à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. De plus, le mémoire n° 6 relatif aux Idées actuelles sur les buts et indicateurs du développement durable, qui a été rédigé par le secrétariat pour la Commission du développement durable, a reconnu qu'il était judicieux d'utiliser un cadre statistique admis sur le plan international, comme le Système, comme base de mise au point d'indicateurs pour mesurer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable.

36. Un opuscule promouvant le Système pour l'eau⁹ a été élaboré par la Division de statistique et le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau dans le cadre de contrôle de l'eau et distribué à Stockholm lors de la Semaine mondiale de l'eau en août 2011, ainsi qu'à d'autres réunions pertinentes. Avec le concours de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, l'opuscule a été traduit en espagnol.

37. Une documentation promotionnelle supplémentaire, dont un opuscule montrant comment le Système peut servir à influencer l'économie verte, est mise au point par le Department for Environment, Food and Rural Affairs (Royaume-Uni), le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

V. Application du Système de comptabilité environnementale et économique

38. Comme l'a demandé la Commission à sa quarante et unième session, le Comité a débattu de la stratégie de mise en œuvre du Système. En particulier, il a souligné qu'il importait d'encourager les pays à adopter le Système dans leurs plans nationaux de développement de la statistique, tout en reconnaissant les difficultés qu'ils peuvent éprouver en raison de priorités rivales. Il a aussi reconnu qu'il était urgent de mettre au point un groupe minimum de comptes indispensables que les pays mettraient en œuvre. Ces comptes devraient permettre une mise en œuvre progressive à partir de tableaux très simplifiés consistant, au niveau le plus simple, de totaux, par exemple de prélèvements d'eau pour l'ensemble de l'économie, allant jusqu'à une information plus ventilée par activité économique. La série de comptes minimale voulue devrait aussi être clairement liée à la dérivation d'indicateurs. Ils devraient être simplifiés et porter surtout sur des questions d'importance mondiale. Les comptes relatifs à l'eau et à l'énergie ainsi que ceux qui concernent les émissions aériennes ont été considérés comme prioritaires mais on a reconnu, que, pour certains pays, d'autres questions pourraient être plus pertinentes. Il importe de noter que le Système pourra être progressivement mis en œuvre par les pays en fonction de leurs circonstances et de leurs besoins stratégiques. Le Comité continuera de se pencher sur ce domaine et examinera une proposition concrète en juin 2012 à sa 7^e réunion, proposition qui sera incluse dans son rapport à la Commission à sa quarante-quatrième session en 2013.

39. L'élaboration de directives sur les documents et compilations relatifs à la formation et devant être largement diffusés dans les pays et postés au site web

⁹ Voir http://unstats.un.org/unsd/envaccounting/WWAP_UNSD_WaterMF.pdf.

Division de statistique est une activité qui a été jugée très importante et qui garantirait une approche commune pour la mise en œuvre quels que soient les experts internationaux ou nationaux dispensant la formation. La documentation pourrait être élaborée par des experts choisis par des groupes d'experts comme le groupe de Londres sur la comptabilité environnementale. À cet égard et conformément au domaine prioritaire d'application du Système, la Division de statistique aura à regrouper une documentation pédagogique qui a servi à divers experts lors de la mise en œuvre du sous-système pour l'eau afin d'aboutir à une série convenue qui pourrait être largement diffusée. De même, l'élaboration du manuel de l'utilisateur des statistiques énergétiques unira les renseignements compilés et les pratiques nationales pour la mise en œuvre des comptes énergétiques.

VI. Coordination

40. Comme l'a prescrit la Commission, le Comité a fait le point des activités exécutées par des groupes urbains et d'autres groupes d'experts techniques œuvrant dans le cadre de son mandat. Il s'agissait des activités du Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, du Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie, du Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques environnementales, de l'OCDE, d'Eurostat et de la Commission économique pour l'Europe (CEE) liées au programme de travail du Comité.

A. Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale

41. Le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale s'est réuni du 12 au 15 septembre 2011 à Stockholm pour examiner les chapitres 3 à 6 du Système révisé et les observations émanant de la première consultation mondiale. Il est ressorti avant tout de cet examen que les chapitres étaient de bonne qualité; Le groupe s'est aussi penché sur quelques idées d'amélioration. Autres questions débattues à cette réunion : l'élaboration des comptes écosystémiques expérimentaux et l'exécution, les applications et les usages stratégiques du Système.

42. L'examen des chapitres constitue une étape finale de la contribution du Groupe Londres à l'élaboration du cadre central du Système. Lors des étapes antérieures de ce processus, le Groupe avait aidé le Comité à élaborer un programme de recherche et à produire des documents finaux sur chacune des questions de révision recensées. En 2012, on pense que le Groupe s'occupera de la préparation des comptes écosystémiques expérimentaux du Système, par exemple en examinant les concepts et méthodes envisagés et en s'attachant notamment à la conformité avec le cadre central du Système. Une autre tâche attendue du Groupe de Londres dans l'avenir prévisible : aider le Comité à élaborer une stratégie de mise en œuvre du Système, par exemple en contribuant à la mise au point de documents de formation et de compilation, en fixant les priorités et en continuant d'aider à l'élaboration des extensions et des applications du Système.

43. La 18^e réunion du Groupe de Londres est prévue pour la première semaine d'octobre 2012 et sera accueillie par Statistiques Canada.

B. Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie

44. Après l'adoption des Recommandations internationales sur les statistiques énergétiques à sa quarante-deuxième session, le Groupe d'Oslo sur les statistiques de l'énergie a commencé à axer ses activités sur la préparation du manuel de l'utilisateur des statistiques énergétiques qui, une fois publié, devrait fournir une direction pratique à la mise en œuvre des Recommandations internationales sur les statistiques énergétiques au prochain sous-système pour l'énergie. La 6^e réunion du Groupe d'Oslo du 2 au 5 mai 2011 à Canberra a été consacrée à l'élaboration du manuel. Elle a notamment convenu d'un plan de travail en trois étapes : a) collecte des pratiques nationales et apports textuels pour le manuel; b) consolidation de l'information dans un projet de texte complet; et c) examen du texte provisoire après consultation. Les délais présentés à la réunion envisageaient le parachèvement du texte provisoire en 2013.

45. S'agissant de la première étape, le secrétariat du Groupe d'Oslo, en coopération avec la Division de statistique et certains membres du Groupe, a élaboré un projet de canevas pour rédiger les entrées sur les pratiques nationales. Il s'agit ici de permettre la collecte et le partage des expériences nationales dans la compilation des statistiques énergétiques et de doter le manuel d'entrées structurées. De plus, l'information sur les pratiques émanant des pays sera rendue disponible sur une plateforme de connaissances. En novembre 2011, le projet de canevas a été distribué pour observations aux membres du Groupe d'Oslo et du Groupe de Londres.

46. En 2012, les principales activités du Groupe d'Oslo auront trait à la rédaction de textes et à la collecte d'informations sur les pratiques des pays et à la rédaction de chapitres pour le manuel. L'élaboration du manuel exigera des contributions des membres des Groupes tant d'Oslo que de Londres car il est destiné à donner une direction concrète concernant les Recommandations internationales et le sous-système de l'énergie. Les deux groupes et la Division de statistique encouragent les pays à soumettre des informations sur les pratiques nationales concernant les sujets liés aux statistiques énergétiques qui pourraient servir de base à la rédaction de parties du manuel. De plus, le secrétariat du Groupe d'Oslo et la Division de statistique en consultation avec les pays recenseront des participants à la rédaction du texte des différents chapitres du manuel.

47. La 7^e réunion du Groupe d'Oslo doit avoir lieu en octobre 2012 en Finlande et elle portera sur l'examen du texte provisoire des différents chapitres du manuel.

C. Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques environnementales

48. Le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques environnementales n'a pas eu de rencontres en 2011. En 2012, il participera au parachèvement de la révision du cadre d'élaboration et de statistiques environnementales et de la série centrale des statistiques environnementales. Il examinera aussi la révision du questionnaire commun OCDE/Eurostat et du questionnaire sur les statistiques environnementales de la Division de statistique et du programme des Nations Unies pour l'environnement, et il harmonisera la collecte des données et le calendrier des rencontres pour 2012-2013.

D. Travaux de l'OCDE liés au programme de travail du Comité d'experts

49. Les tâches de l'OCDE intéressant le programme de travail du Comité ont porté sur les domaines suivants : a) travaux relatifs aux indicateurs servant à suivre les progrès vers la croissance verte; b) travaux sur les flux matières et la productivité des ressources; et c) examen du questionnaire de l'OCDE sur l'état de l'environnement.

1. Suivi des progrès vers la croissance verte

50. À la réunion du Conseil ministériel de l'OCDE en mai 2011 à Paris, les ministres ont salué la stratégie de croissance verte de l'OCDE et l'ont encouragé à travailler davantage aux indicateurs de croissance verte conformément au rapport intitulé *Vers la croissance verte : suivre les progrès – Indicateurs de l'OCDE*. Le rapport présente un cadre conceptuel de mesure de la croissance verte, propose une série de 25 indicateurs et un programme de mesure pour attaquer les grandes questions avec une série d'indicateurs.

51. La croissance verte a été définie selon plusieurs dimensions : a) poursuivre la croissance et le développement économiques tout en réduisant au maximum les pressions sur la qualité de l'environnement et l'usage des ressources naturelles; et b) catalyser l'investissement et l'innovation qui sous-tendront une croissance soutenue et engendreront des possibilités économiques nouvelles. L'action sur les indicateurs de croissance verte se poursuit selon cinq groupes d'indicateurs; a) la productivité environnementale en ressources de la production et de la consommation; b) la base d'avoirs naturels de l'économie; c) la dimension environnementale de la qualité de la vie; d) les possibilités économiques et les réponses stratégiques; e) le contexte socioéconomique et les caractéristiques de la croissance.

52. De part leur nature même, les indicateurs de croissance verte doivent allier l'information économique et l'information environnementale de manière cohérente. Il existe certes de multiples données économiques et environnementales mais il est souvent difficile de les combiner en raison de différences de classification, de terminologie ou d'opportunité. Un élément premier et crucial du programme de mesure est donc de mettre au point et de remplir un cadre comptable environnement-économie cohérent. Le programme de mesure doit donc comprendre une référence explicite au Système.

53. Les travaux visant à faire progresser le programme de mesure de la croissance verte en 2012-2013 seront axés sur ceci :

- a) L'identification d'une série équilibrée d'indicateurs primordiaux;
- b) L'élaboration plus poussée d'indicateurs de biodiversité et d'équilibres nutritionnels;
- c) L'élaboration de comptes fonciers (évaluations monétaires, mesures de volume);
- d) Meilleure information sur les réserves en richesses naturelles essentielles (ressources minérales et forestières);
- e) Comptabilité de la croissance étendue.

54. En 2013, un rapport actualisé sur les indicateurs de croissance verte sera élaboré.

2. Flux matière et productivité des ressources

55. Les travaux sur les flux matière et la productivité des ressources soutiennent la recommandation du Conseil de l'OCDE sur ces deux questions (avril 2004 et mars 2008). Un rapport factuel sur elles dans les pays de l'OCDE et ailleurs sera publié en 2012. Les travaux futurs seront axés sur le développement de la base d'information et les indicateurs connexes.

3. Questionnaire de l'OCDE sur l'état de l'environnement

56. Un examen du questionnaire de l'OCDE sur l'état de l'environnement a été entrepris en 2009 en coopération étroite avec Eurostat, la Division de statistique, le PNUE et le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement. Il a tenu compte de l'évolution récente des statistiques environnementales et de la comptabilité en la matière. En 2012, une série remaniée et actualisée de sections du questionnaire sera mise en place.

E. Travaux d'Eurostat liés au programme de travail du Comité d'experts

57. Le groupe de la Commission européenne qui mettait au point un suivi au rapport dit Stiglitz et à sa communication au Conseil et au Parlement européens intitulée Le PIB et au-delà : mesurer les progrès dans un monde en mutation a publié son rapport final à la mi-2011. Le rapport contenait une série de recommandations relatives aux comptes nationaux, aux questions sociales, aux questions de distribution des revenus et aussi aux questions environnementales. Elles sont peu à peu mises en œuvre.

58. Pour la comptabilité environnementale, le principal événement de 2011 a été l'adoption par le Parlement et le Conseil de l'Europe de la toute première réglementation sur les comptes environnementaux. Cette loi de l'Union européenne oblige tous les membres de l'Union à compiler et à transmettre des comptes environnementaux sous forme normalisée et selon un calendrier uniforme.

59. La première réglementation vise les émissions aériennes selon les codes prescrits par la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique et comptes de flux matières à 2 chiffres de toute l'économie et les taxes environnementales. Les usagers de haut niveau au Parlement européen et à la Commission européenne ont très fortement souligné que la comptabilité environnementale est très loin de se limiter à ces modules et qu'ils s'attendaient à voir des progrès rapides dans d'autres domaines, y compris la protection de l'environnement, les biens et services écologiques, les comptes énergétiques, les subventions d'ordre écologique, l'usage et la gestion des ressources, les comptes pour déchets, pour l'eau et pour les forêts. On a commencé à travailler à une deuxième série de modules pour une nouvelle réglementation qui comprendra les comptes énergétiques, les biens et services environnementaux et les dépenses de protection de l'environnement. On s'attend à ce que les nouveaux modules soient approuvés avant la fin de 2012.

60. Des données ont déjà été produites et régulièrement diffusées pour plusieurs de ces domaines mais sans couverture complète des pays et encore, hélas, avec de nombreuses lacunes.

61. Les structures sous-jacentes pour presque toutes les données sont les tableaux d'offre et d'emploi à dimension environnementale et les tableaux d'entrées-sorties conformes au Système. Ces tableaux ont été produits en 2011, d'abord pour les émissions aériennes visant ceux qui produisent celles-ci. Les techniques de modèles entrées-sorties ont ensuite servi à estimer les émissions provoquées dans l'Union européenne et au-delà par l'usage final de produits. On ajoute actuellement d'autres extensions à ces tableaux entrées-sorties.

F. Commission économique pour l'Europe

1. Équipe spéciale conjointe Commission économique pour l'Europe/Eurostat/OCDE pour la mesure du développement durable

62. L'équipe spéciale conjointe CEE/Eurostat/OCDE pour la mesure du développement durable, établie par la Conférence des statisticiens européens, a commencé ses travaux en 2010. Elle fait suite à des travaux antérieurs basés sur la mesure du développement durable par le capital. L'objectif des nouveaux travaux est de faire avancer encore le cadre conceptuel et de recenser les indicateurs afin de présenter des dimensions à long terme du développement durable. De plus, des indicateurs destinés à présenter la qualité de la vie des générations actuelles et futures ont été mis au point.

63. Les travaux ont progressé dans plusieurs directions. L'équipe spéciale a élaboré un projet de rapport qui souligne l'importance des aspects tant présents que futurs du bien-être. La série proposée d'indicateurs de développement durable porte sur les besoins de la génération actuelle, ceux des générations futures et la dimension internationale. L'équipe prévoit de terminer son rapport en 2012.

64. Les travaux de l'équipe spéciale font suite à la décision de la Commission économique pour l'Europe, prise en mars 2011 à sa soixante-quatrième session, par laquelle elle a prié la Conférence des statisticiens européens de mettre au point un cadre de mesure du développement durable dans le contexte des statistiques officielles. Les travaux de l'équipe spéciale sont étroitement liés à ceux que d'autres institutions ont entrepris, comme les recommandations contenues dans le rapport Stiglitz, l'initiative dite « Le PIB et au-delà » et le projet mondial sur la mesure du progrès des sociétés qu'a accueilli l'OCDE. L'équipe spéciale suit de près les travaux du groupe de parrainage sur la mesure des progrès, du bien-être et du développement durable, lancés par Eurostat et par l'Institut national de la statistique et des études économiques (France).

2. Équipe spéciale intersectorielle des indicateurs environnementaux

65. L'équipe spéciale intersectorielle des indicateurs environnementaux créée en 2009 par le Comité des politiques de l'environnement (CEE) et la Conférence des statisticiens européens a poursuivi ses travaux visant à améliorer la production des données et à faciliter la comparabilité des statistiques environnementales dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. La Division de statistique et

l'Agence européenne pour l'environnement participent activement aux travaux de l'équipe spéciale en fournissant un appui financier et les connaissances d'experts.

66. Lors de cinq réunions tenues en 2009-2011, l'équipe spéciale a examiné 31 des 36 indicateurs recommandés dans les directives de la CEE pour l'application d'indicateurs environnementaux en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale, qui ont été entérinés en 2007 à la sixième Conférence ministérielle dite « Un environnement pour l'Europe ». Ces indicateurs portaient sur des domaines essentiels comme l'air pur, l'énergie, l'eau potable, les déchets, la biodiversité forestière et les transports viables. L'équipe spéciale a également examiné d'autres indicateurs qui, bien qu'importants, ne figurent pas actuellement dans les directives, à savoir les dépenses environnementales, les indicateurs agroenvironnementaux, les indicateurs énergétiques et environnementaux et les nouveaux indicateurs sur l'eau et la biodiversité.

67. Les travaux continueront en 2012 sur les indicateurs et convenir de l'inclusion d'autres indicateurs. On travaillera aussi à élaborer un groupe central d'indicateurs qui pourrait former la base de la collecte régulière de données. Deux ateliers seront organisés dans le cadre d'un projet du compte de l'ONU pour le développement dans des domaines où des travaux méthodologiques sont encore nécessaires. Le premier, qui portera sur les statistiques des déchets, devrait avoir au lendemain de la prochaine réunion de l'équipe spéciale conjointe.

VII. Points pour examen

68. La Commission est invitée à :

- a) Entériner le cadre central du Système de comptabilité environnementale et économique proposé;
- b) Donner son avis sur l'adoption du cadre central en tant que norme statistique internationale;
- c) Donner son avis sur le parachèvement du sous-système pour l'énergie,
- d) Commenter les progrès des travaux du Comité.